

République française AUDE

COMUS - Commune

Séance du 06 août 2026

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 03/08/2026

six août deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Claude PÉLOFI

Présents : 6

Votants: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : PÉLOFI Jean-Claude, LLOPIS Joseph, JOFFRES Ghislaine, GRAULLE Thierry, BERTHOU-SARDA Jordane, BONNERY Daniel

Représentés:

Excusés:

Absents: MORA Elisabeth

Secrétaire de séance: Ghislaine JOFFRES

Objet: Achat des parcelles Y105 et ZA13 - DE_2026_0801

Le Maire expose aux membres du Conseil présents qu'il est entré en contact avec la famille Bastide de Toulouse afin d'acquérir le terrain qui se situe à coté des garages communaux. Il est entré en négociation avec la famille et à obtenu un accord. Il donne lecture de la proposition d'achat des terrains présents au relevé soit les parcelles Y105 et ZA13 pour un montant total de 10.000 € net vendeur. Il propose de confier la rédaction de l'acte authentique au cabinet Cathar'Acte de Fougax et Barrineuf, et de désigner M. José LLOPIS, 1^{er} adjoint pour représenter la commune.

Le Conseil ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, décide de :

· Acquérir les parcelles Y 105 et ZA 13 à M. Pierre Bastide et Mme Claude Bastide au prix net vendeur de 10.000,00 € (dix mille euros)

· Confier la rédaction de l'acte authentique au cabinet Cathar'Acte

· Désigner M. José LLOPIS, 1^{er} adjoint au Maire, pour représenter la commune de Comus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Maire,
Jean-Claude PÉLOFI.
Signé